



Divorce franco marocain perte de nationalite

Par **Fatima Chamssi**, le **15/08/2017 à 02:24**

Je suis maricaine mariee avec un francais en 2011 au maroc
Après transcription de mariage je suis partis vivre en france. J etais biean integree et apres 4 ans et 4 mois j ai eu ma nationalite francaise..enregistree le fevrier 2016.
Malheureusement ca passe pas bien entre moi et mon marie.et on s est mis d accord sur le divorce..mon mari n a aucun probleme il veut bien que je divorce sans perdre ma nationalite.
On n a pas d enfant ni des biens en commun.
Est ce que je risque de perdre ma nationalite en cas de divorce? Sachant que j ai depasser les 12 mois de l enregistrement de la nationalite.
Quel est la date ideale ou on peut aller chez un avocat pour commencer la procedure de divorce sans risque?
Merci

Par **youris**, le **15/08/2017 à 08:49**

bonjour,
vu le délai écoulé depuis votre mariage, je ne pense pas que vous risquez de perdre la nationalité française si la vie commune après le mariage a duré plus de 12 mois.
voir ce lien:
<http://http://maprocedure.fr/divorce/266-peut-on-me-retirer-la-nationalite-francaise-en-cas-de-divorce>
salutations

Par **Fatima Chamssi**, le **15/08/2017 à 15:47**

Merci bcp pour la reponse.
J ai essaye d ouvrir le lien mais malheureusement je n arrive pas a l ouvrir.est ce que vous pouvez me le renvoyer svp.
Salutations.

Par **youris**, le **15/08/2017 à 17:00**

faîtes un nouvel essai avec ce lien,

<http://maprocedure.fr/divorce/266-peut-on-me-retirer-la-nationalite-francaise-en-cas-de-divorce>

Par **Fatima Chamssi**, le **18/08/2017** à **13:19**

Merci bcp c est tres gentil de votre part.

J ai bien ouvert le lien...